



SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois septembre à 20h30 en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Jean-Pol CHAVARIA, M. François ANDRE, Mme Bernadette LOISON, Mme Marie BREUIL, M. Gaël MARCHAND, Mme Emeline BERTRAND HUS, M. Jean-Charles AUVRAY, M. Frédéric COURTEILLE, M. Jérôme LEREBOURG, M. Bruno JAMES, M. Hubert GUIBOUT, Mme Lydia SURIRAY, M. Richard DOIX, M. Ludovic LELANDAIS.

Pouvoir : Mme Alexia LALOUETTE qui a donné pouvoir à Madame Marie BREUIL.

Secrétaire de séance : Mme Emeline BERTRAND HUS

1-DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS SYNDICALES - (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°19/2020)

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N°19/2020, et nommer les délégués aux commissions syndicales suivant le tableau ci-dessous :

	Délégué(e) Titulaire	Délégué(e) Titulaire	Suppléant(e)s
Syndicat d'Assainissement du Val de Fontenay	Hubert GUIBOUT	Lydia SURIRAY	
EAUX SUD CALVADOS	François ANDRÉ		
SMICTOM de la Bruyère	Jean-Charles AUVRAY	Frédéric COURTEILLE	
Syndicat du Collège	Jérôme LEREBOURG	Émeline BERTRAND HUS	Gaël MARCHAND Frédéric COURTEILLE
SDEC	François ANDRÉ	Ludovic LELANDAIS	
SMICO	Alexia LALOUETTE		Frédéric COURTEILLE

2- HAMEAU DE CAILLOUET – AMENAGEMENT POUR LA SECURITE

Au problème de la sécurité routière sur le hameau de Caillouet s'ajoute le problème de ruissellement des eaux pluviales qui se déversent chez des particuliers.

En mai, s'est tenue une réunion entre la commune de Bretteville sur Laize et celle de Fresney le Puceux pour établir un projet de plan pour régler les deux problèmes (ruissellement et circulation).

M. le Maire présente le plan du projet : un premier ralentissement (deux chicanes et un rétrécissement avec un petit rond-point) puis un second ralentissement (rétrécissement et ralentisseur). En parallèle, trois puisards seraient installés au niveau des ralentissements et un gros puisard.

M. GUIBOUT souhaite savoir si la terre où il y aura le dernier puisard pourra absorber toute l'eau ?

Cette remarque sera évoquée à la prochaine réunion commune entre Bretteville sur Laize et Fresney le Puceux.

3- TRANSFERT DE LA MAIRIE

Le permis de construire a été accordé le 17 août avec des prescriptions données (mise en place d'un STOP, réduction de la chaussée et zone 30 devant la future mairie).

Les plans présentés fin août par l'architecte ne sont pas satisfaisants en l'état, les pièces sont trop étroites.

Un contact a été pris avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). C'est un organisme public qui propose des projets d'architecture gratuitement, entre autres

Le CAUE travaille en collaboration avec le cabinet d'architecture en charge de notre dossier.

1- Faire un agrandissement (derrière la maison pour faire une salle de Conseil Municipal plus grande)

2- Destruction et reconstruction d'une Mairie de plein pied d'environ 120m².

Jean-Charles AUVRAY : Qu'en est-il avec les bâtiments voisins ?

Marie BREUIL : lors de la prochaine réunion (fin septembre) sont conviés : l'architecte en charge du projet, l'architecte du CAUE ainsi que l'architecte des bâtiments de France afin d'étudier toutes les hypothèses de travail sur l'ensemble des bâtiments.

Bruno JAMES : Le bâtiment est-il soumis à l'enduit ?

La question sera posée à l'architecte.

La Mairie enverra des courriers aux entreprises choisies par l'appel d'offre initial pour les informer que le projet ne sera pas fait en l'état.

Une demande sera faite à la Communauté de Communes pour des subventions européennes.

4- SDEC ENERGIE – ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT DU CABLE ENTRE 06-01 ET 06-08 – HAMEAU GAUGAIN

Suite à une intervention de dépannage, il convient de proposer le renouvellement du câble qui alimente l'éclairage public entre le point 06-01 et 06-08 au hameau Gaugain, endommagé par des branches qui n'ont pas été élaguées.

La contribution de la commune s'élève à la somme de **340,64 €** correspondant au montant du devis de **628,87 €**, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du SDEC Energie pour un montant de **340,64 €**, la collectivité s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC ENERGIE dès que l'avis lui sera notifié, elle s'engage à voter les crédits en section de fonctionnement compte 6554. Elle prend note que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Le câble pourra être changé dès que les haies sont élaguées par les riverains.

Le Conseil Municipal propose de recenser tous les besoins en élagage de particuliers, autour des fils électriques et téléphoniques, de les regrouper pour faire un appel d'offre et réduire les frais puis de refacturer au mètre linéaire à chaque propriétaire concerné.

Jérôme LEREBOURG : qu'en est-il du câble surélevé artisanalement à l'entrée du lotissement.

François ANDRE : ENEDIS va intervenir prochainement pour ajouter un poteau.

SDEC ENERGIE – LOTISSEMENT PRIVE 19 LOTS – LES JARDINS DE FRESNEY – ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Le réseau n'est pas présent au droit de la parcelle, elle n'est pas desservie, pour être raccordée électriquement elle nécessite :

- 1 extension HTA de 2x80 mètres à la charge de la commune
- 1 extension HTA de 2x5 mètres et la création d'un poste de transformation (à la charge de l'aménageur)
- 1 desserte intérieure basse tension à la charge du pétitionnaire
- 1 branchement pour chaque futur lot à construire à la charge des futurs acquéreurs

Coût des travaux et financement supporté par la commune :

Extension HTA – en souterrain (à la charge de la commune) : 16 980,98 € HT, la TVA étant avancée par le SDEC, la part restant à financer est de 20% soit **3 396,20 €** (le solde étant couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et le SDEC).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le SDEC Energie le financement des travaux d'extension du réseau électricité pour un montant de **3 396,20 €**.

5- PERSONNEL COMMUNAL

Actuellement, il y a 1 poste et demi pour le personnel technique pour l'entretien de la commune.

La question de passer à deux postes à temps plein se pose.

M. François ANDRE réalise avec l'employé communal une étude des besoins sur une année en recensant les tâches à faire sur la commune, sur les différentes périodes de l'année.

6- SALLE DES FETES

Les locations de la salle des fêtes ont repris depuis le 22/08/2020. Les réservations sont nombreuses jusqu'à la fin de l'année 2020.

1- Quelles dispositions prendre face au COVID-19 ? Il n'existe pas d'interdiction préfectorale.

Depuis le 22/08/2020, la Mairie fait signer un avenant au contrat qui impose les gestes barrières et des règles d'hygiène aux locataires.

Après échanges, il est voté à l'unanimité que la salle des fêtes continue d'être louée avec un avenant pour les particuliers et les associations, des mesures supplémentaires de nettoyage et de désinfection sont mises en place dès le 4 septembre.

2- Comment tarifier la salle en prenant en compte la consommation électrique ?

La consommation d'électricité communale augmente fortement l'hiver, notamment à cause du chauffage et de l'éclairage.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident d'instaurer une majoration tarifaire supplémentaire de 50 € du 1^{er} octobre au 31 mars.

Cette majoration sera appliquée dès le 1^{er} octobre 2020.

Mme Bernadette LOISON : La lumière extérieure reste allumée la nuit pendant les locations.

Il est demandé d'installer un minuteur sera installé.

7- MATERIEL COMMUNAL

M. François ANDRE effectue un inventaire de tout le matériel communal utilisé par le personnel technique.

Une benne est abîmée, elle n'est plus utilisable en l'état. Sa vente au prix de 300€ a été votée à l'unanimité.

La question de l'achat d'une épareuse d'occasion se pose pour remplacer l'intervention d'une entreprise extérieure. Cette acquisition ne suffirait peut-être pas à se passer de l'intervention. Un groupe de travail composé de M. François ANDRE et de quelques conseillers municipaux va travailler sur ce sujet.

ÉGLISE – REMPLACEMENT DE LA GRANDE AIGUILLE DE L'HORLOGE

Suite à la tempête dans la nuit du 10 au 11 mai 2020, la grande aiguille de l'horloge de l'église est tombée.

Un devis de BIARD ROY a été reçu, l'ensemble de la prestation s'élève à 1 221,60 €.
La franchise de GROUPAMA s'élève à 890 €

Après concertation, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

8- DIVERS

ORAGES : pendant les derniers orages, il y a eu beaucoup de débordements notamment à cause du mauvais entretien des chemins.

Un devis pour entretenir ces chemins a été fait pour un montant de 1000€.
Ce devis a été validé à l'unanimité.

TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE PAR LE DISPOSITIF ACTES

Le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) constitue un moyen moderne, fiable et rapide de transmettre par voie dématérialisée les délibérations et actes administratifs à la Préfecture afin de leur rendre un caractère exécutoire.

Il permet des économies d'affranchissement non négligeables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de mettre en place le dispositif ACTES et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'opérateur et signer la convention avec le Préfet.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

La désignation des commissaires des CCID, effectuée par le Directeur départemental des Finances publiques, est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du conseil municipal, comportant 12 titulaires et 12 suppléants, pour une population comme la commune de Fresney le Puceux inférieure à 2000 habitants.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, pour que cette nomination puisse avoir lieu, se prononce, par 15 voix pour, et propose 24 noms.

ECOLE

Le préfabriqué installé cet été à l'école pour la classe supplémentaire doit être mis aux normes (porte incendie mal positionnée et marche trop haute).

Le sens interdit de l'impasse des Coutures est trop emprunté aux heures d'école et de garderie. Un arrêté municipal est proposé pour installer une chaîne amovible renforçant le sens interdit. Pour rappel, l'accès est strictement réservé aux riverains et aux pompiers.

Mme Emeline BERTRAND HUS : Pour encourager les parents à utiliser le parking de l'école sur les temps de la garderie, il faudrait créer un chemin le long du stade et de l'école et aménager l'escalier pour que l'entrée à la garderie se fasse par le portillon et non plus par le grand portail.

Cette proposition est favorablement acceptée et sera étudiée très rapidement.

La Mairie souhaite tracer des places en épis derrière les vestiaires pour permettre à plus de voitures de se stationner. La création d'un chemin piéton parallèle à la rue des écoles pour permettre aux enfants d'aller à l'école en sécurité est à l'étude également.

L'augmentation du nombre d'enfant en cantine et en garderie pose des questions de sécurité et de confort pour les enfants.

Une réunion est programmée avec l'Inspecteur de l'Education Nationale ainsi que les élus de la Communauté de Communes pour discuter des conséquences de la forte augmentation d'effectifs (locaux, cantine, garderie, sieste...).

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La directrice de l'école est favorable à cette idée. Mme Emeline BERTRAND HUS et Mme Marie BREUIL présenteront un projet à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

SMITCOM

M. Jean-Charles AUVRAY et M. Frédéric COURTEILLE délégués au SMITCOM ont participé le mercredi 2 septembre à une réunion.

M. MATON a été élu président avec 4 vices présidents.

En 2022, le coût de l'enfouissement va augmenter. Le 1^{er} octobre, il y aura une extension des consignes de tri.
La distribution des sacs poubelle pour Fresney le Puceux aura lieu les 25 et 26 septembre 2020.

Syndicat d'Assainissement du Val de Fontenay

M. Hubert GUIBOUT a présenté la réunion du syndicat à laquelle il a assisté avec Mme Lydia SURIRAY, déléguée.
M. MARTIN de Laize la Ville a été élu président.

Date du prochain conseil municipal : Mercredi 30 septembre 2020 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h18

M. CHAVARIA Jean-Pol

M. ANDRÉ François

Mme LOISON Bernadette

Mme BREUIL Marie
(a pourvoir de Mme LALOUETTE Alexia)

M. LEREBOURG Jérôme

M. AUVRAY Jean-Charles

M. JAMES Bruno

Mme BERTRAND-HUS Emeline

M. LELANDAIS Ludovic

M. DOIX Richard

Mme SURIRAY Lydia

M. COURTEILLE Frédéric

Mme LALOUETTE Alexia
(A donné pouvoir à Mme BREUIL Marie)

M. MARCHAND Gaël

M. GUIBOUT Hubert